



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 septembre 2021

Délivrance des autorisations de pêche au filet en Gironde

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la délivrance des 266 autorisations de pêche au filet fixe pour la Gironde, les usagers sont invités pour des raisons sanitaires :

- à adresser, à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 octobre, leur dossier en recommandé avec accusé de réception au :

Service maritime et littoral de la Direction départementale de la Gironde
5 quai du capitaine Allègre
33311 Arcachon cedex

- **OU** à déposer, à compter du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 octobre, leur dossier dans la boîte aux lettres du Service maritime et littoral.

Les pêcheurs professionnels seront comme chaque année prioritaires pour l'accès aux autorisations. Pour les pêcheurs de loisirs, un tirage au sort sera effectué si le nombre de demandes excède celui de places disponibles.

Plus d'informations disponibles sur le site de la préfecture de la Gironde :

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peches-maritimes/Peches-maritimes-en-Gironde>